

POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET D'ADAPTATION ET DE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS ET DES NÉGOCIATIONS EN COURS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET CERTAINS DE SES CRÉANCIERS

5 MARS 2026

AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par Casino, Guichard-Perrachon (“Casino” ou la “Société”) dans le cadre des discussions et des négociations en cours entre la Société et certains de ses créanciers et autres parties prenantes dans le cadre de l’étude du projet d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle du groupe Casino. Il n’est pas destiné, et ne peut être utilisé, à d’autres fins.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l’aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s’attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « avoir l’intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque », « se poursuivent » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d’autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions, aux attentes actuelles ou la poursuite et l’issue potentielle des discussions de Casino avec les différentes parties prenantes.

De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l’avenir. Il n’y a aucune garantie que ces déclarations prospectives ou événements futurs se matérialiseront.

Ce document ne contient pas et ne constitue pas une offre, une offre d’achat ou une sollicitation d’une offre d’achat, de vente ou d’investissement dans une quelconque valeur mobilière dans une quelconque juridiction.

La Société confirme que les informations susceptibles d’être qualifiées d’informations privilégiées au sens du Règlement (UE) N° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et ayant pu être données à titre confidentiel aux différentes parties prenantes dans le cadre des discussions ont bien fait l’objet d’une publication au marché, par le passé ou dans le cadre de la présente communication, dans le but de rétablir l’égalité d’accès à l’information relative au Groupe Casino entre les différents investisseurs.

Ce point d’étape sur les discussions en cours ne représente pas l’état définitif des positions des différentes parties prenantes sur les modalités d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle de la Société.

CHRONOLOGIE DES DISCUSSIONS EN COURS

- 1 Cette présentation s'inscrit dans le prolongement des communications préalables de la Société sur le projet d'adaptation et de renforcement de sa structure financière, et notamment dans le prolongement du point d'étape du 10 février 2026.
- 2 Le groupe Casino est en discussion avec certains établissements bancaires concernant l'adaptation et le renforcement de la structure financière du groupe (notamment, l'extension de la maturité de ses financements opérationnels au-delà du 27 mars 2026).
- 3 L'actionnaire majoritaire de la Société, France Retail Holdings (« FRH »), a soumis le 17 février 2026 une nouvelle proposition visant à parvenir à une solution consensuelle, en proposant notamment une injection de liquidité et un renforcement des fonds propres plus importants que dans la proposition de la Société en date du 24 novembre 2025 soutenue par FRH.
- 4 En réponse à la dernière proposition de FRH, le SteerCo TLB a soumis le 24 février 2026 des premiers éléments de proposition qui s'inscrivent dans la recherche d'une transaction consensuelle en satisfaisant l'exigence de FRH de maintenir son contrôle, et reposant sur (i) une injection de liquidité plus élevée que dans les dernières propositions du SteerCo TLB et (ii) un renforcement des fonds propres similaire à la proposition du SteerCo TLB du 3 décembre 2025.
- 5 La société a obtenu la prolongation des consentements («standstills») de la part des créanciers RCF, TLB et financements opérationnels jusqu'au 27 mars 2026. Le consentement obtenu auprès des créanciers Quatrim est valable jusqu'au 30 avril 2026.
- 6 A date, les discussions sur les modalités de l'adaptation et le renforcement de la structure bilantielle de la Société sont toujours en cours.
- 7 Les commissaires aux comptes ont initié une procédure dans le cadre des dispositions prévues par l'article L.234-1 du Code de commerce afin d'obtenir une information sur l'évolution de la situation.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION DE FRH DU 17 FÉVRIER 2026

Proposition de FRH en date du 17/02/2026

Augmentation de capital	932¹ – 1 109² M€ (dont 390-440 M€ pour renforcer la liquidité du Groupe), dont : - Augmentation de capital avec DPS de 300 M€ garantie en numéraire par FRH³ (les créanciers TLB actionnaires s'engageant à ne pas exercer leurs DPS) - Augmentation de capital réservée de 250 M€ au maximum, souscrite (i) en numéraire par FRH (90 M€) et par les créanciers TLB votant en faveur du plan (50 M€ maximum, 2/3 de votes favorables nécessaires) au prorata de leurs créances, et (ii) par compensation de créances jusqu'à 110 M€ par certains prêteurs RCF - Augmentation de capital réservée de 542-575 M€ souscrite par compensation de créances par les créanciers TLB
TLB réinstallé	700 M€ de TLB réinstallé, les créances résiduelles étant converties en fonds propres pour une valeur de 20 M€ - Jusqu'à 200 M€ de TLB réinstallé supplémentaire pour les créanciers TLB votant en faveur du plan (2/3 de votes favorables nécessaires) 100 M€ au pro rata des détentions des créanciers TLB votant en faveur du plan - Jusqu'à 100 M€ au pro rata des détentions du TLB 20 M€ de fonds propres supplémentaires alloués aux créanciers TLB votant en faveur du plan, au pro rata de leur détention (2/3 de votes favorables nécessaires) - Maturité de 5 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration
Frais financiers du TLB	- Deux premières années : intérêts capitalisés au taux de 6% - A partir de la troisième année : intérêts payés en numéraire au taux de 6% (paiement semestriel en juin et en décembre) <u>ou</u> capitalisés au taux de 6% - Intérêts courus jusqu'au 30 juin 2026 ajoutés au montant de TLB à restructurer. En cas de réalisation de la restructuration après le 30 juin 2026, les intérêts cessent de courir
RCF réinstallé et financements opérationnels	601-711 M€ de RCF réinstallé, le solde étant converti en fonds propres - Structuration des financements : discussions en cours (voir page 3, paragraphe 2)
Gouvernance / Autres	- Gouvernance de long terme alignée avec celle instaurée lors de la précédente restructuration - Soutien du plan d'affaires et de l'équipe de direction actuelle - Maintien de la cotation avec FRH détenant au moins 66% du capital - Absence de démantèlement du Groupe - Maintien de l'engagement de conserver le siège social de Saint-Etienne

Notes :

(1) Correspond à 300 M€ d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS, plus 90 M€ d'augmentation de capital réservée à FRH et souscrite en numéraire, plus 542 M€ d'augmentation de capital réservée aux créanciers TLB et souscrite par compensation de créances

(2) Correspond à 300 M€ d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS, plus 90 M€ d'augmentation de capital réservée à FRH et souscrite en numéraire, plus 33 M€ d'augmentation de capital réservée aux créanciers TLB votant en faveur du plan et souscrite en numéraire, plus 110 M€ d'augmentation de capital réservée à certains créanciers RCF et souscrite par compensation de créances, plus 575 M€ d'augmentation de capital réservée aux créanciers TLB et souscrite par compensation de créances

(3) Avant commission de garantie, sous la forme de BSA à prix d'exercice symbolique

ACTIONNARIAT INDUIT PAR LA PROPOSITION DE FRH DU 17/02

Proposition de FRH
en date du
17/02/2026

Participation des créanciers TLB à la new money	0 M€			33 M€	50 M€
Consentement des créanciers TLB	0%	67%	100%	67%	100%
FRH	72%	72%	72%	68%	66%
Créanciers TLB participant à la new money	-	-	-	6%	8%
Créanciers TLB consentants ¹	-	6%	7%	6%	7%
Créanciers TLB non consentants ¹	7%	1%	-	1%	-
RCF converti	20%	20%	20%	19%	19%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Scénario supposant que (i) le RCF est converti à hauteur de 110 M€ et que (ii) FRH est le seul souscripteur à l'augmentation de capital avec DPS.

Le pourcentage de détention de FRH serait inférieur dans l'hypothèse où d'autres actionnaires (à l'exception des créanciers TLB) souscriraient également à l'augmentation de capital avec DPS.

Scénario illustratif : 100% de consentement des TLB et participation des TLB à l'augmentation de capital réservée à hauteur de 50 M€

Nouvelle détention
s'agissant d'un
actionnaire
détenant 1% du
capital en fonction
de l'exercice de ses
droits préférentiels
de souscription

Pourcentage d'exercice des droits d'un actionnaire à l'augmentation de capital avec DPS	-	20%	40%	60%	80%	100%
Investissement en numéraire (millions d'euros)	-	0.6	1.2	1.8	2.4	3.0
Participation au capital de l'actionnaire individuel	-	0.10%	0.20%	0.31%	0.41%	0.51%

Un actionnaire individuel détenant 1 % du capital serait dilué à 0,51% du capital dans l'hypothèse où il exercerait la totalité de ses droits.

Note :

(1) Détention en lien avec les créances TLB converties en fonds propres

PREMIERS ÉLÉMENTS DE PROPOSITION DU STEERCO TLB EN RÉPONSE À LA DERNIÈRE PROPOSITION DE FRH

Premiers éléments de proposition du SteerCo TLB en date du 24/02/2026	
Augmentation de capital	910 M€ (dont 400 M€ pour renforcer la liquidité du Groupe)
Dont conversion du TLB ¹	Augmentation de capital réservée de 510 M€ souscrite par compensation de créances par les prêteurs TLB, pour l'obtention de 49,9% du capital du Groupe
Dont New Money ^{1,2}	- Augmentation de capital de 400 M€ garantie en numéraire par FRH, pour l'obtention de 50,1% du capital du Groupe (la structure de l'augmentation de capital (avec DPS ou suppression du DPS) n'est pas établie) - Compensation à prévoir pour les actionnaires acceptant de ne pas participer à l'augmentation de capital avec DPS
TLB réinstallé	900 M€ - Maturité de 3 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration avec 2 ans d'extension à la main de l'emprunteur sous réserve du respect des engagements financiers
Frais financiers du TLB	- Deux premières années : intérêts capitalisés au taux de 9% - A partir de la troisième année : intérêts payés en numéraire au taux de 7,5% (paiement semestriel en juin et en décembre) <u>ou</u> capitalisés au taux de 9% - Intérêts courus jusqu'à la date de réalisation de la restructuration payés à la date de réalisation de la restructuration
RCF réinstallé et financements opérationnels	711 M€ de RCF réinstallé³, avec maturité de 3 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration avec 2 ans d'extension à la main de l'emprunteur - Traitement des financements opérationnels non précisé dans la proposition
Gouvernance / autres ^{4,5}	- Protections standards pour les actionnaires minoritaires à mettre en place (incl. nomination d'administrateurs indépendants par les TLB, droits de gouvernance adéquats et mécanisme de liquidité) - Golden share ou structure équivalente, avec des sûretés garantissant le recouvrement au pair - Sûretés pour le TLB réinstallé à ajuster en fonction de l'issue des discussions avec les banques - Plan d'incitation de l'équipe de direction, dont la structure est à discuter, à mettre en place - Les prêteurs TLB n'agissent pas de concert à ce jour - Soutien du plan d'affaires et de l'équipe de direction actuelle - Indifférence entre maintien et retrait de la cotation en bourse - Absence d'intention de modifier le siège social de la Société - Absence de démantèlement du Groupe

Notes :

(1) Les pourcentages indiqués ci-dessus qui résulteraient des augmentations de capital ont été avancés dans le cadre des discussions entre les parties pour les besoins d'une transaction consensuelle. Ils ne constituent pas une proposition du SteerCo TLB; (2) Les 50.1% pour les apporteurs de new money incluent la commission de garantie payée à FRH; (3) Avec une option pour convertir 110m€ de RCF en term loan; (4) La proposition « lender-led » du SteerCo TLB du 12/01/2026 complétée le 19/01/2026 reste une proposition pleinement en vigueur et ces éléments de réponse ne s'y substituent pas; (5) Les prêteurs TLB ont également indiqué être disposés à examiner des structures alternatives assurant leur entier désintéressement (en principal et intérêts, y compris au titre de la partie de leur dette qui serait convertie) avant que les apporteurs de new money ne reçoivent, eux, un retour au titre de celle-ci

ACTIONNARIAT ILLUSTRATIF DÉFINI À PARTIR DES PREMIERS ÉLÉMENTS DE PROPOSITION DU STEERCO TLB

La structure de l'augmentation de capital reste à examiner

Premiers éléments de proposition du SteerCo TLB en date du 24/02/2026^{1,2}

Augmentation de capital	
FRH – investissement en numéraire	400
Créanciers TLB investissement en numéraire	-
TLB dette convertie	510
Montant total de l'augmentation de capital	910
Participation au capital pro forma (%)	
FRH	50.1%
Créanciers TLB	49.9%
Total	100%

Scénario supposant que FRH est le seul souscripteur à l'augmentation de capital avec DPS.

Le pourcentage de détention de FRH serait inférieur dans l'hypothèse où d'autres actionnaires souscriraient également à l'augmentation de capital avec DPS.

Nouvelle détention s'agissant d'un actionnaire détenant 1% du capital en fonction de l'exercice de ses droits préférentiels de souscription

Pourcentage d'exercice des droits d'un actionnaire à l'augmentation de capital avec DPS	-	20%	40%	60%	80%	100%
Investissement en numéraire (millions d'euros)	-	0.8	1.6	2.4	3.2	4.0
Participation au capital de l'actionnaire individuel	-	0.10%	0.20%	0.30%	0.40%	0.50%

Un actionnaire individuel détenant 1 % du capital serait dilué à 0,50% du capital dans l'hypothèse où il exercerait la totalité de ses droits.

Notes :

- (1) Les pourcentages indiqués ci-dessus qui résulteraient des augmentations de capital ont été avancés dans le cadre des discussions entre les parties pour les besoins d'une transaction consensuelle. Ils ne constituent pas une proposition du SteerCo TLB;
- (2) Les 50.1% pour les apporteurs de new money incluent la commission de garantie payée à FRH